



Ville de LORRAINE

## **AVIS PUBLIC** **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**AVIS À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par les projets de règlement suivants :**

- **URB-02-09 modifiant le « Règlement URB-02 sur les permis et certificats »**
- **URB-03-13 modifiant le « Règlement URB-03 sur le zonage »**
- **URB-05-06 modifiant le « Règlement URB-05 de construction »**
- **URB-07-05 modifiant le « Règlement URB-07 sur les dérogations mineures »**

**AVIS VOUS EST DONNÉ :**

**QUE** le conseil municipal a adopté, lors de sa séance extraordinaire du 17 mai 2022, les **projets de règlement URB-02-09, URB-03-13, URB-05-06 et URB-07-05;**

- **Projet de Règlement URB-02-09** modifiant le « Règlement URB-02 sur les permis et certificats » concernant l'ajout et la modification de certaines définitions et autres changements

**OBJET :** Ce *Règlement* a pour objet d'ajouter et modifier certaines définitions et autres changements, notamment quant à l'administration et l'application des règlements d'urbanisme, la demande d'un droit de passage dans le cadre de travaux nécessitant de circuler sur la propriété publique, l'obligation de faire sceller par un ingénieur les plans et devis des travaux relatifs aux fondations, à la charpente et aux systèmes électriques et mécaniques des édifices non visés par la partie 9 du Code national du bâtiment, ainsi que la réalisation d'ouvrage sur le domaine public.

- **Premier projet de Règlement URB-03-13** modifiant le « Règlement URB-03 sur le zonage » concernant le changement de certaines normes

**OBJET :** Ce *Règlement* a pour objet de changer certaines normes, notamment en ce qui concerne les façades, les abris d'auto, les garages, les portes d'accès supplémentaires, les sorties de toit métallique d'une cheminée de foyer, les bâtiments complémentaires, les pergolas, les stationnements hors-rue, ainsi que les murs de soutènement.

- **Projet de Règlement URB-05-06** modifiant le « Règlement URB-05 de construction » concernant les normes sur les fondations pour une véranda et un solarium trois-saisons

**OBJET :** Ce *Règlement* a pour objet de modifier les normes sur les fondations pour une véranda et un solarium trois-saisons.

- **Projet de Règlement URB-07-05** modifiant le « Règlement URB-07 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme » concernant la conformité d'une dérogation mineure au plan d'urbanisme ainsi que les frais d'étude

**OBJET :** Ce *Règlement* a pour objet d'ajouter une disposition portant sur la conformité d'une dérogation mineure au plan d'urbanisme et d'apporter d'autres modifications quant aux frais d'étude d'une demande.

**QUE** seulement le *Projet de règlement URB-03-13* contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

**TERRITOIRE CONCERNÉ :** Ces projets de règlement visent l'ensemble du territoire de la municipalité.

**CONSULTATION DES PROJETS :** Prenez avis que ces projets de règlement peuvent être pris en communication en consultant le site Internet de la Ville au [www.ville.lorraine.qc.ca](http://www.ville.lorraine.qc.ca) ou au bureau du greffe situé au 33, boulevard De Gaulle à Lorraine, aux heures régulières de bureau.

**QUE** le conseil municipal tiendra une **assemblée publique de consultation** le **14 juin 2022**, à compter de **18 h 45**, au Centre culturel Laurent G. Belley situé au 4, boulevard de Montbéliard à Lorraine;

**QU'**au cours de cette assemblée publique, le maire, ou une autre personne désignée par ce dernier, expliquera les projets de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Demande d'information :

Pour obtenir des informations supplémentaires, vous pouvez contacter le Service du greffe au 450 621-8550, poste 223 ou poste 273.

Donné à Lorraine, le 19 mai 2022.



---

Me Annie Chagnon, avocate  
Greffière